



PROCES VERBAL du CONSEIL d'ECOLE¹ Du lundi 15 juin 2020

Ecole: ECOLE EMENTAIRE PUBLIQUE EPPU RPI

Téléphone : 0475211021

N°RNE: 0260180E

Mél : ce.0260180Eacgrenoble.fr

Suivi par Mme VIVENZIO Laurène la directrice de l'école de Châtillon-en-Diois

Adresse postale : PLACE DES ECOLES 26410 CHATILLON EN DIOIS

Membres de droit (ont le droit de prendre part aux votes)					
NOM	Prénom	Représentant	Fonction	Présent Absent Excusé	
Chaffois	Isabelle	Éducation nationale	Présidente du conseil d'école Directrice de l'école de Châtillon	Présente	
Vivenzio	Laurène	Éducation nationale	Secrétaire Directrice de l'école de Menglon	Présente	
Civalleri	Julien	Municipalité	Adjoint Marie de Saint Roman	Présent	
Fourrier	Virginie	Municipalité	Adjoint Mairie de Menglon	Présente	
Mazalaigue	Joël	Municipalité	Maire de Glandage	Excusé	
Pellini	Catherine	Municipalité	Maire de Saint Roman	Présente	
Rey	Jean-Michel	Municipalité	Maire de Menglon	Présent	
Tourreng	Olivier	Municipalité	Maire de Boulc	Présent	
Vanoni	Eric	Municipalité	Maire de Châtillon	Présent	
Vincent	Martine	Municipalité	Adjoint chargée des écoles Mairie de Châtillon	Présente	
Bourgine	Pascal	Éducation nationale	PE Adjoint Remplaçant Elodie Girard	Excusé	
Girard	Elodie	Éducation nationale	PE Adjoint	Excusée	
Guillaume	Maryline	Éducation nationale	PE Adjoint	Excusée	
Le Guerneve	Nina	Éducation nationale	PE Adjoint TR rattachée à l'école	Excusée	
Muller	Nathalie	Éducation nationale	PE Adjoint Remplaçant Elodie Girard	Excusée	
Suchet	Sylvie	Éducation nationale	PE spécialisé du Rased	Excusée	
Verdet	Anouck	Éducation nationale	PE Adjoint	Présente	
Viard	Aline	Éducation nationale	PE Adjoint	Présente	
Walter	Patricia	Éducation nationale	PE Adjoint TR	Excusée	

¹ Code de l'éducation - Articles L411-1 et D 411-1 et suivants modifiés par loi n°2013-595 du 8 juillet 2013-art.59



Aimé-Sintes	Jeanne	Comité des parents Parent délégué		Présente	
Chaix	Aurore	Comité des parents Parent délégué		Présente	
Daniel	Djamila	Comité des parents Parent délégué		Excusée	
Fouletier	France	Comité des parent délégué		Présente	
Marin	Karine	Comité des parent délégué		Présente	
		DDEN		Non nommé	
MEMBRES invités (assistent avec voix consultative)					
Bonnefoi	Amandine	Municipalité	Apprentie CAP Petite Enfance	Présente	
Brès	Rachel	Municipalité	ATSEM	Présente	
Gary	Emilie	Municipalité	ATSEM	Présente	
Gorin	Valérie	Municipalité	ATSEM	Présente	
Mancino	Amandine	Comité des parents	suppléant Châtillon Prése		
		Comité des	suppléant Châtillon	Présente	

Assiste de droit :						
M. Misiurny Olivier	-	IEN	-	Éducation nationale	-	Excusé

1. Bilan de la crise sanitaire COVID 19.

Toute l'équipe éducative (enseignantes, ATSEM, personnels de cantine) s'est mobilisée pour ouvrir les écoles dans les meilleures conditions possibles. Nous avons pu compter sur le soutien et l'efficacité de nos mairies. Nous avons réussi à nous adapter, école et mairie, au fur et à mesure des évolutions de consignes.

Malgré des conditions particulières et pénibles pour tous, nous avons reçu un bon soutien des familles dans l'ensemble.

Les écoles ont ouvert les niveaux de manière progressive:

- CE2 au CM2: à partir du 14 mai en demi-groupe en alternance lundi/jeudi et mardi/vendredi (suite contrainte cantine Menglon).
- GS, CP, CE1 : à partir du 18 mai à plein temps comme le préconisait le Ministère.
- PS/MS : à partir du 2 juin, à plein temps pour les MS et à mi-temps pour les PS.

Toutes les demandes de scolarisation pour les parents volontaires ont pu être acceptées à partir du 2 juin sur des temps partiels ou complets en fonction des effectifs et de l'organisation du RPI. Les difficultés rencontrées :



- appliquer le protocole, respecter la loi, et être dans l'impossibilité de prendre tous les enfants à plein temps.
- devoir refuser des familles qui répondaient après la date car des choix avaient été opérés.
- surface des classes à Châtillon très petites: entre 10 et 14 places (possible car fratries dans les classes).

Suite aux difficultés de garde des enfants, nous avons travaillé en collaboration avec la communauté de communes pour mettre en place le dispositif 2S2C (Sport, Santé, Culture et Civisme).

Service mis en place à partir du 12 juin avec un accueil sur Die, faute d'inscriptions suivantes pour ouvrir sur site à Châtillon. (3 familles concernées par le moment.)

L'école redevient obligatoire pour tous les enfants à partir du lundi 22 juin. Nous attendons les détails de l'allègement du protocole sanitaire.

Service de cantine du 22 juin au 3 juillet :

Accueil de tous les élèves sur Châtillon avec un pique-nique préparé par les familles pour les enfants fréquentant habituellement la cantine et pour les familles qui n'ont pas d'autres solutions (contraintes professionnelles), inscriptions auprès de la mairie.

Voté à l'unanimité.

2. Bilan année 2019-2020.

- Sorties ski: suite aux conditions météorologiques et d'enneigement, nous n'avons pu faire qu'une seule sortie.
- Projet artistique dans le cadre du projet expérimental des écoles du Diois « Là où le silence se fait art ».

Suite à la crise sanitaire, les classes ont bénéficié de 4/5 séances sur les 6/7 séances prévues. Nous n'avons donc pas pu arriver à une finalisation de ce projet.

- Suite à la crise sanitaire, les projets suivants ont été interrompus ou annulés: cycle rugby (1 séance), cycle natation, projet théâtre des classes de la TPS au CE1, projet école/collège « Carte interactive du patrimoine Diois » de la classe CE2/CM1, classe découvertes volcans des CE2/CM1, sorties école et cinéma, projets école/collège classe des CM2 (écriture collaborative, lecture prix des incorruptibles), projet radio CM2 avec RDWA.
- Les séances théâtre de la classe de CM2 ont été maintenues en extérieur (les séances ont été divisé entre les deux groupes de la classe).

3/8

3. Label E3D.



Nous nous étions en train de préparer un dossier pour demander le premier niveau de labellisation E3D (École/Établissement en Démarche de Développement Durable)

Suite à la crise sanitaire, nous avons décidé de reporter cette labellisation à l'année prochaine.

4/8

Il pourrait être intéressant de créer une commission de pilotage de la Démarche de Développement Durable sur notre RPI.

4. Préparation rentrée 2020-2021.

4.1. Équipe éducative.

L'équipe enseignante reste stable.

Laurence Armand reprendra son poste à 75% à la rentrée et sera donc complétée par un autre enseignant un jour par semaine.

Isabelle Chaffois reprendra sa classe à plein temps l'année prochaine.

L'équipe d'ATSEM et de personnel municipal (cantine/ménage) reste stable aussi.

4.2. Effectifs.

90 (92) élèves attendus sur le RPI à la rentrée.

Cycle 1 : 35 (37) élèves	Cycle 2 : 30 élèves	Cycle 3 : 25 élèves
TPS:2	CP:8	CM1:13
PS:12	CE1:12	CM2:12
MS:15	CE2:10	
GS:8		

4.3. Répartitions des classes.

Pour l'année prochaine, l'équipe a décidé de répartir les élèves de la manière suivante sur les 5 classes du RPI :

Classe 1 : TPS/PS/MS : 17/19 élèves (selon scolarisation des TPS)

Classe 2 : MS/GS : 18 élèves Classe 3 : CE1/CE2 : 22 élèves Classe 4 : CM1 : 13 élèves

Classe 5 Menglon : CP/CM2 : 20 élèves

La décision officielle des répartitions de classes sera donnée aux familles le jour de la pré-rentrée soit le lundi 31 août (listes des classes).

4.4. Projets pour l'année 2020-2021.



- Nous avions prévu un projet d'éducation à l'environnement sur la découverte des milieux naturels environnants avec l'association Buen aventure sur un appel à projet « Enfance et nature » de la Fondation Terra Symbiosis. En raison de la crise sanitaire, cet appel à projet est reporté à l'année prochaine. Projet reporté à 2021-2022.

5/8

- Classe découvertes Volcans : nous allons réfléchir à la mise en œuvre de ce séjour et si nous engageons deux ou trois classes.
- Autres projets: suite à la crise sanitaire, nous n'avons pas encore eu le temps d'envisager les projets pour la prochaine année scolaire. Nous pensons que chaque classe s'engagera dans un projet à dominante culturelle ou artistiques (musique, danse, lumières, etc).

4.5. Dates et informations à retenir.

La rentrée des élèves se fera **le mardi 1 septembre.** Les enseignants feront leur pré rentrée le lundi 31 août.

Les élections des délégués de parents auront lieu par correspondance. Un document d'explication et le calendrier du déroulement des opérations seront distribués aux familles durant le mois de septembre.

Il pourrait être intéressant de créer une adresse mail des parents délégués du RPI afin de permettre la correspondance avec les familles.

5. Les services périscolaires.

Comme les années précédentes, pas de changement.

5.1. Transports scolaires.

Comme l'année dernière, les demandes de cartes de transport OURA sont à demander par internet pour tous les élèves avant le 19 juillet. Une pénalité de retard de 30€ sera appliquée aux familles pour toute inscription hors délai.

http://www.auvergnerhonealpes.fr/scolairedrome

Les formulaires papier sont à disposition des familles qui ne pourraient utiliser internet et sont à envoyer directement aux services transports de la Région.

Les cartes sont délivrées uniquement pour les enfants qui effectuent quotidiennement les trajets entre leur commune de résidence et l'école dont ils dépendent.

Les enfants de 3 ans (date anniversaire avant le 31 décembre) à 5 ans (date anniversaire) peuvent obtenir un titre de transport \underline{si} des places sont disponibles dans le car et \underline{si} un adulte autorisé par la mairie est présent dans le car.

Rappel: l'école ne peut laisser partir un élève de maternelle qu'avec ses parents ou un adulte autorisé par ceux-ci.



Une ATSEM assure l'accompagnement du matin et celui de 13H30, un parent volontaire, les deux autres.

Les cartes sont valables 5 ans, elles sont rechargées chaque année lorsque l'élève fait sa demande de transport.

6/8

5.2. Accueil du matin.

Le matin de 7h30 à 8h30 à l'école dans la salle de classe de la maternelle avec Valérie Gorin.

Le service peut être utilisé par tous les enfants. Le service est gratuit pour les familles. Les inscriptions ont lieu auprès de la mairie de Châtillon.

5.3. Garderie du soir.

Après la classe, le centre Abracadabra propose une garderie à partir de 16h30 jusqu'à 18h30. Les élèves sont pris en charge à l'école par un responsable du centre.

L'association GAPE assure le périscolaire du soir, moyennant cotisation des familles en fonction de leur quotient familial. Les inscriptions ont lieu auprès de l'association GAPE.

5.4. Cantine.

Les inscriptions sont gérées par la mairie de Châtillon soit à l'année soit le 20 de chaque mois précédent.

Les inscriptions à la cantine se font par INTERNET, via un logiciel de gestion de la cantine scolaire E-NEOS sur le site :

https://chatillonendiois.e-neos.com/login

La mairie fournit les codes d'accès aux familles par email.

Rappels:

- Tout repas commandé sera facturé sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant l'absence de l'élève.
- Seules les allergies faisant l'objet d'un « **PAI** » mis en place à votre demande sur justificatif du médecin traitant et validé par le médecin scolaire et co-signé par l'école, la Mairie et le prestataire ne peuvent être prises en compte.

6. Travaux, achats à prévoir et demandes.

6.1. Concernant l'école de Chatillon.

- Le changement des serrures des portes intérieures pour avoir moins de clefs et tous, les clefs de l'école.
- L'achat des protections des chaises (demande des services techniques).
- Resserrer les robinets.
- Aline Viard prendra contact avec les services techniques pour le jardin.

6.2. Concernant l'école de Menglon.



- L'achat d'un tableau blanc.
- Pouvoir faire appel aux services techniques pour des échanges de bureaux entre les écoles si nécessaire.
- La possibilité d'utiliser la structure de jeux pour et seulement pour les élèves de CP lors des récréations.

6.3. Demande de subvention exceptionnelle lecture CP/CE1.

Au regard de la nouvelle répartition, des évaluations nationales, de la crise sanitaire, nous demandons aux mairies si elles pourraient financer, en supplément des commandes, l'achat de manuels de lecture pour les CP et les CE1.

Méthode CP: 10 manuels, 50 albums (un album par élève par période), un guide pédagogique: environ 274€ (soit 30,5€/élève).

Méthode CE1 : 13 manuels, un guide pédagogique et un fichier ressources (remédiation et différenciation) : environ 240€ (soit 20€/élève).

7. Remerciements.

Nous remercions les communes pour leur participation financière importante tout au long de l'année pour les différents projets. La subvention de 33 euros des mairies a été utilisée pour les transports. Les subventions pour les classes découvertes seront utilisées pour les projets de classe découvertes de la prochaine année scolaire.

Nous remercions les élus et le personnel communal pour leur soutien, leur implication, leur réactivité, leur adaptation tout au long de l'année et lors de la crise sanitaire.

Nous remercions notamment les services techniques de la mairie de Châtillon pour leur réactivité à nos demandes, pour l'entretien de notre école et les travaux effectués tout au long de l'année.

Nous remercions le personnel municipal pour l'excellent entretien quotidien de nos locaux et pour leur adaptation aux conditions particulières lors du protocole sanitaire.

Nous remercions les parents pour leur participation aux différentes activités scolaires (sorties cinéma, sortie ski) et le passage des agréments (vélo, ski) et extra scolaires (loto des écoles, ventes et fêtes à Menglon, ventes sur les marchés...).

Nous remercions les familles pour leur compréhension et leur soutien lors de la crise sanitaire.

Séance levée à 20h20.

Date : Lundi 15 juin 2020 Signatures du PV conseil école :



Mme Chaffois Isabelle Directrice de l'École de Menglon Présidente du conseil d'école

8/8



Mme Vivenzio Laurène Directrice de l'École de Châtillon en Diois Secrétaire



